

Blog collaboratif entre étudiants en droit.

Par **Taishar**, le **12/08/2010** à **19:50**

Bonjour à toutes, et à tous,

Comme vous pouvez le voir dans mon profil, je suis ici depuis longtemps. Je ne viens donc pas pour faire une quelconque publicité. Plutôt que de réécrire ce que j'ai déjà fait sur le blog de développement, je vais m'auto-citer :

[quote:1ef9ilw2]

dinkumthinkum.fr a pour vocation de devenir une fédération de blogueurs (d'étudiants en droit) souhaitant mettre en commun leurs veilles et recommandations juridiques. Le but : être un panorama jurisprudentiel composé de décisions et d'arrêts les plus banals mais traités sous forme humoristique (ou pas d'ailleurs, mais avec votre touche personnelle).

> Ainsi, vous pourrez contribuer et apporter votre savoir, tout en restant dans le respect des règles.

Charte des utilisateurs de dinkumthinkum.fr

dinkumthinkum.fr sera un outil de partage de lecture jurisprudentielle de blogueurs, étudiant ou non, ayant pour but de rendre compte de « l'infobésité » juridique.

Formation et adhésion à dinkumthinkum.fr

Les intéressés peuvent rejoindre l'équipe du site, plutôt l'administrateur du site, et ce librement. Pour ce faire, une solution, pour deux adresses : admin @ dinkumthinkum . fr (veillez à bien taper l'adresse).

Chaque membre s'engage à ne fournir des liens que vers des articles qu'il a lus, sélectionnés sur le seul critère de l'intérêt intellectuel ou de divertissement à partager cette lecture, à l'exclusion de tout intérêt publicitaire ou commercial qu'il pourrait avoir personnellement à la diffusion de ce lien, et dans le respect des lois en vigueur. Chaque membre s'interdit ainsi, notamment, de fournir à dinkumthinkum.fr de lien vers un billet publicitaire ou sponsorisé.

dinkumthinkum.fr a pour vocation de devenir une fédération de blogueurs (d'étudiants en droit) souhaitant mettre en commun leurs veilles et recommandations juridiques. Le but : être un panorama jurisprudentiel composé de décisions et d'arrêts les plus banals mais traités sous forme humoristique (ou pas d'ailleurs, mais avec votre touche personnelle).

> Ainsi, vous pourrez contribuer et apporter votre savoir, tout en restant dans le respect des règles.

Charte des utilisateurs de dinkumthinkum.fr

dinkumthinkum sera un outil de partage de lecture jurisprudentielle de blogueurs, étudiant ou non, ayant pour but de rendre compte de « l'infobésité » juridique.

Formation et adhésion à dinkumthinkum.fr

Les intéressés peuvent rejoindre l'équipe du site, plutôt l'administrateur du site, et ce librement. Pour ce faire, une solution, pour deux adresses : admin @ dinkumthinkum . fr (veillez à bien taper l'adresse).

Chaque membre s'engage à ne fournir des liens que vers des articles qu'il a lus, sélectionnés sur le seul critère de l'intérêt intellectuel ou de divertissement à partager cette lecture, à l'exclusion de tout intérêt publicitaire ou commercial qu'il pourrait avoir personnellement à la diffusion de ce lien, et dans le respect des lois en vigueur. Chaque membre s'interdit ainsi, notamment, de fournir à dinkumthinkum de lien vers un billet publicitaire ou sponsorisé.
[/quote:1ef9ilw2]

Si vous êtes intéressés, vous pouvez laisser un message ici ou me contacter à l'adresse donnée plus haut encore à celle-ci : dinkumthinkumfr @ gmail . com

:D

Si vous me rejoignez, je vous offre une adresse mail @dinkumthinkum.fr ! Image not found or type unknown

Par ailleurs, si vous avez d'éventuelles questions, je suis disponible sur le forum, à l'adresse mail ou en commentaire sur le blog de développement, que l'on trouve à cette adresse : <http://envaaahisseurs.wordpress.com/>

Merci de m'avoir lu !

Par **alex83**, le **12/08/2010** à **20:42**

Salut,

Il me semble qu'il faut demander à un membre de l'équipe pour faire de la pub sur le forum.

Sinon, bonne chance pour le projet. Si un "partenariat" te tente avec mon blog, on peut

s'échanger nos liens Image not found or type unknown

Par **Taishar**, le **12/08/2010** à **20:49**

Ce n'est pas, à proprement parler, de la pub, puisque si le nom de domaine existe, il n'y a encore pas de contenu.

Je retiens pour le lien !